

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 972 promulguant on Côte française des Somalis l'arrêté du Ministre des colonies du 10 janvier 1940 fixant les conditions et le programme du concours pour le recrutement des sous-chefs de postes radio électricienne des transissions coloniales.

n° 972

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : l'arrêté du Ministre des colonies en date 10 janvier 1946 fixant les conditions et le programme du concours pour le recrutement des sous-chefs de poste radio-électriciens stagiaires du cadre général des transmissions coloniales. (J. O. 11. F. du 1 janvier 1946, page 516.)

Art. 2

—Le présent arrêté, qui. donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré publié et 1 communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.-H.

SIRIEX